

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille VINGT, le 10 juillet 2020 à 14h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente d'Eterville sous la présidence de M. SAINT Thierry, le Maire.

Présents : Messieurs : BERNARD Jean-Marie, BOUR Pierre, DUFOUR Jean, LEYOUDEC Florent, RAOULT Noël, SAINT Thierry,

Mesdames : DOINARD Marianne, DUCLOS PEGEAULT Stéphanie, HEBERT Patricia, JOSEPH Jacqueline, JULIEN Huguette, PERNOIT Sylvie

Absents excusés : Monsieur TOSCAN Jean a donné pouvoir à Monsieur BERNARD Jean-Marie
Monsieur MONTIGNY Arnaud a donné pouvoir à Madame PERNOIT Sylvie
Madame JOLIVEL Sylvie a donné pouvoir à Mme DOINARD Marianne
Mme LE GAND Carole a donné pouvoir à Mr BOUR Pierre
Mme GASPARINI Manuela a donné pouvoir à Mme DUCLOS PEGEAULT Stéphanie
Mr GOSNET Pascal, Mr LELOUTRE Richard

Secrétaire de séance : Madame PERNOIT Sylvie été désignée secrétaire de séance

Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	12
Votants :	17
Date de convocation : 06 juillet 2020	
Date d'affichage : 06 juillet 2020	

Approbation du procès-verbal du 02 juin 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 02 juin 2020. Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, relative à la motion-Caen doit conserver la direction du FRAC. Le Conseil municipal a voté à l'unanimité l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour cette délibération.

✓ Délibération n° 21-2020 : Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

- Vu le décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
- Vu la circulaire ministérielle du 30 juin 2020 fixant la date de convocation des conseils municipaux, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral au 10 juillet 2020

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, paritaire et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, sans débat, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et leurs suppléants en vue des élections des sénateurs.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire, a constaté qu'une liste a été déposée :

Liste A : Mr SAINT Thierry, Mme HEBERT Patricia, Mr BERNARD Jean-Marie, Mme DUCLOS PEGEAULT Stéphanie, Mr RAOULT Noël, Mme DOINARD Marianne, TOSCAN Jean, Mme LE GAND Carole.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé au dépouillement.

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :0

Nombre de bulletins : 17

Nombre de nuls et blancs :1

Nombre de suffrage exprimés : 16

Quotient électoral : nombre de suffrage exprimés/nombre de sièges à pourvoir

Listes	Suffrages obtenus	Délegués	Suppléants
Liste A	16	5	3

Proclamation des résultats :

Nom et prénom	Liste	Mandat de l'élu
SAINT Thierry	Liste A	Délégué
HEBERT Patricia	Liste A	Déléguée
BERNARD Jean-Marie	Liste A	Délégué
DUCLLOS PEGEAULT Stéphanie	Liste A	Déléguée
RAOULT Noël	Liste A	Délégué
DOINARD Marianne	Liste A	Suppléante
TOSCAN Jean	Liste A	Suppléant
LE GAND Carole	Liste A	Suppléante

✓ Délibération n° 22-2020 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le conseil municipal, après délibération propose la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants comme suit :

	Commissaires titulaires proposés
Titulaire	PERNOIT Sylvie
Titulaire	BERNARD Jean-Marie
Titulaire	HEBERT Patricia
Titulaire	BAUMGARTEN Christophe
Titulaire	TERREE Jean-Marie
Titulaire	GOGO Liliane

Titulaire	JOSEPH Jacqueline
Titulaire	RAOULT Noël
Titulaire	MONTIGNY Arnaud
Titulaire	LE GAND Carole
Titulaire	DUCHEMIN Christian
Titulaire	BOULLOT Pascal

	Commissaires suppléants proposés
Suppléant	DOINARD Marianne
Suppléant	JOLIVEL Sylvie
Suppléant	TOSCAN Jean
Suppléant	DUFOUR Jean
Suppléant	TANGUY Christian
Suppléant	ETIENNE Marie
Suppléant	DUCLOS PEGEAULT Stéphanie
Suppléant	LEYOUDEC Florent
Suppléant	BOUR Pierre
Suppléant	GASPARINI Manuela
Suppléant	LOUVET Thierry
Suppléant	DUCLOS Stéphane

► **Adopté à la majorité :**

- pour : 16
- contre : 00
- abstention : 01

✓ **Délibération n° 23-2020 : Motion – Caen doit conserver la direction du FRAC**

Ce lundi 6 juillet, le Conseil régional de Normandie a présenté en commission permanente une délibération transférant la direction du Fond régional d'art contemporain (FRAC) Normandie-Caen à Sotteville-lès-Rouen (Seine Maritime).

Cette décision va à l'encontre du partage des compétences actées par Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur et le Président de Région en 2015 qui fixait la Culture à Caen.

C'est un très mauvais signe pour le Calvados, et notre territoire. Le FRAC est un pôle culturel de premier ordre. Créé en 1983, le FRAC Normandie-Caen, répond à 3 missions :

- Constituer une collection pour le compte de la région ;
- Faire rayonner la création contemporaine ;
- Organiser des expositions ;

En 2018, le FRAC Normandie-Caen a intégré un nouvel espace rue Neuve-Bourg-L'Abbé à Caen et son architecture a été confiée à Rudy Ricciotti (auteur du MuCEM de Marseille) pour un coût d'environ 9 millions d'euros.

Le FRAC Normandie-Caen, qui compte plus de 1000 œuvres de près de 500 artistes différents et accueille près de 60000 visiteurs, donne surtout un rayonnement exceptionnel à notre département. C'est aussi le lieu d'accueil d'artistes en résidences, d'étudiants et de chercheurs.

Enfin, le FRAC est le partenaire de 145 acteurs locaux du monde de la culture, de l'éducation, de l'entreprise, mais aussi des collectivités.

Transférer le siège du FRAC Normandie-Caen à Sotteville-lès-Rouen est revenir sur la parole donnée et affaiblit notre territoire.

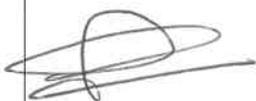
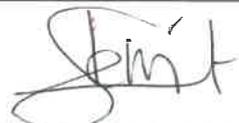
C'est pourquoi le Conseil municipal s'oppose à ce transfert et demande au président de région de revoir cette décision qui va à l'encontre de l'équilibre des territoires et qui affaiblirait Caen, le Calvados et la culture.

Rejetée à l'unanimité :

- pour : 00
- contre : 17
- abstention : 00

▷

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h45

BERNARD Jean-Marie		JOSEPH Jacqueline	
BOUR Pierre		JULIEN Huguette	
DOINARD Marianne		LE GAND Carole	A donné pouvoir à Mr BOUR Pierre
DUCLOS PEGEAULT Stéphanie		LELOUTRE Richard	Absent
DUFOUR Jean		LEYOUDEC Florent	
GASPARINI Manuela	A donné pouvoir à Mme DUCLOS PEGEAULT Stéphanie	MONTIGNY Arnaud	A donné pouvoir à Mme PERNOIT Sylvie
GOSNET Pascal	Absent	PERNOIT Sylvie	
HEBERT Patricia		RAOULT Noël	
JOLIVEL Sylvie	A donné pouvoir à Mme DOINARD Marianne	TOSCAN Jean	A donné pouvoir à Mr BERNARD Jean-Marie

Certificat d'affichage**A la porte de la mairie :**

- Affiché le : 16/07/2020
- Retiré le : 05/09/2020

Fait à ETERVILLE, le 10 juillet 2020

Le Maire

Thierry SAINT

